

raient le contrôle entier de la Faculté de Théologie au même titre que les Pères Jésuites celui de la Faculté des Arts. La Faculté de Droit et celle de Médecine auraient, elles aussi, une certaine autonomie et le tout serait placé sous la direction de l'autorité ecclésiastique.

Tout cela ne saurait souffrir de difficulté et le projet proposé se recommande en tous points à l'approbation du Saint-Siège, de l'épiscopat, du clergé inférieur, des fidèles de la province ecclésiastique de Montréal.

Bien plus ; ce projet une fois réalisé, il y aura entre les deux universités une noble émulation, dont le résultat sera un relèvement progressif du niveau des études. Montréal, se trouvant satisfait, ne sera nullement jaloux de Québec et ne lui portera point ombrage non plus ; car Québec aura la conscience d'avoir enfin rendu justice à Montréal et Montréal en sera reconnaissant à Québec. Toutes les causes de division dans l'épiscopat et le clergé seront par là même enlevées, et la parole des Saints Livres sera vérifiée de nouveau : *Iustitia et pax osculatæ sunt.*

Ainsi-soit-il.

Montréal, 8 septembre 1888.